

Brochure Technique Région Sud

SAISON 2022/2023



Gymnastique Artistique
Gymnastique Artistique
Féminine
Féminine

FORMATION DE JUGES

IMPORTANT ! Les formations doivent être réglées au moment de l'inscription.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'arrêt.

IMPORTANT ! Possibilité de passer directement le niveau 2 sans avoir le niveau 1.

FORMATION NIVEAU 1

Depuis la saison dernière, le Comité Régional gère l'intégralité de la formation de juges niveau 1 (*inscriptions, règlements, formations, examens*). Les convocations seront envoyées par le Comité Régional mais les formations de juges resteront dans les Départements afin de préserver la proximité de nos juges inscrits.

- ❑ Candidature :
 1. Être licencié FFGym 2023
 2. Né en 2008, l'âge exigé pour l'examen (14 ans)

- ❑ Inscription **avant le 8 Septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- ❑ Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- ❑ Formations dans les Départements : **9 Octobre / 23 Octobre / 13 Novembre / 27 Novembre**
- ❑ Examen : **Dimanche 4 Décembre 2022**

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés (aucune dérogation ne sera acceptée).

- ❑ Autres renseignements utiles : Licence FFGym 2023, brochure des programmes sont à fournir à chaque action (formation, examen), Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »)

FORMATION NIVEAU 2

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 2.

- ❑ Candidature :
 - 1 Être licencié FFGym 2023
 - 2 Né en 2007, l'âge exigé pour l'examen (15 ans)

- ❑ Inscription **avant le 8 Septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- ❑ Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- ❑ Formation : **2 Octobre / 16 Octobre / 20 Novembre / 27 Novembre**
- ❑ Examen : **Dimanche 4 Décembre 2022**

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés (aucune dérogation ne sera acceptée).

- ❑ Autres renseignements utiles : Licence FFGym 2023, Carnet de Juge, Code de Pointage FIG, brochure des programmes sont à fournir à chaque action (formation, examen), Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »)

FORMATION NIVEAU 3

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 3.

- Candidature :
 1. Être licencié FFGym 2023
 2. Être titulaire du juge N2
 3. Né en 2007, l'âge exigé pour l'examen (15 ans)

- Inscription **avant le 8 Septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Formation : **18 Septembre / 2 Octobre / 9 Octobre / 16 Octobre**
- Examen : **Samedi 26 Novembre 2022 de 14h30 à 18h.**

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés (aucune dérogation ne sera acceptée).

- Autres renseignements utiles : Licence FFGym 2023, Carnet de Juge, Code de Pointage FIG, brochure des programmes sont à fournir à chaque action (formation, examen), Autorisation parentale pour les mineurs (voir chapitre « GENERALITES »)

FORMATION NIVEAU 4

Le Comité Régional organise une session de formation de juges niveau 4.

- Candidature :
 1. Être licencié FFGym 2023
 2. Être titulaire du juge N3

- Inscription **avant le 8 Septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS » et auprès de l'INF/FFG.

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription à la formation : **45 €** Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Droits d'inscription à l'examen à l'INF/FFG : **140 €**, Règlement à envoyer à la FFG.
- Formation : **17 et 18 Septembre 2022 / 8 et 9 Octobre 2022**
- Examen : **3 et 4 Décembre 2022**

Pour présenter l'examen, il est impératif d'assister à tous les cours de formation proposés (aucune dérogation ne sera acceptée).

- Autres renseignements utiles : Licence FFGym 2023, Carnet de Juge, Code de Pointage FIG sont à fournir à chaque action (formation, examen), Autorisation parentale pour les mineurs lors de la 1^{ère} journée de formation (voir chapitre « GENERALITES »)

COMPÉTITIONS

GENERALITES



Des quotas seront appliqués à l'issue de l'orientation de la phase Départementale pour pour l'échelon Interdépartemental, de même pour l'échelon régional.

Compétition Départementale OBLIGATOIRE

Pour participer aux compétitions, il y a plusieurs procédures à suivre :

- Engagement général **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr**
- Les confirmations d'engagements sont à réaliser **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** (un mail vous sera envoyé par le Comité pour vous en informer)

Pour chaque compétition, tous les clubs GAF pourront consulter sur le site du Comité Régional

- ✓ 15 jours avant les phases d'orientation, le dossier général et technique (comprenant l'organigramme, les jurys, hôtel, restauration, plan, ...)

Les compétitions sont placées sous l'autorité de l'équipe Technique Région Sud.

La brochure technique fédérale fait référence pour les règlements compétitifs généraux, les règles d'ordre vestimentaire, discipline, ...

CONTROLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est obligatoire. Les participants (juges, entraîneurs, gymnastes) doivent présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée en compétition, en complément du contrôle des licences.

- **REGLE POUR LES CHANGEMENTS DE COMPOSITION D'EQUIPES :**

Référence : Règlement Technique FFG GAM/GAF page 69

IMPORTANT!

Les changements de compositions d'équipes sont à faire **AVANT LE LUNDI MIDI**.

Passé ce délai, les gymnastes ne pourront pas participer à la compétition, excepté pour raison médicale (joindre le certificat).

Rappel !

Les FORFAITS sont à déclarer **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** : 10 jours maximum avant la compétition, passé ce délai, les droits d'engagements seront dus, excepté pour raison médicale (joindre un certificat)

MUSIQUE : La gestion des musiques est informatisée sur les compétitions.

Pour toutes les compétitions, les musiques des enchaînements devront être transmises **via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr** au format « mp3 ».

Nous vous demanderons tout de même d'emporter une clé USB avec toutes les musiques de vos gymnastes.

• **GESTION DES ECHAUFFEMENTS** :

Le Comité Régional appliquera la réglementation Fédérale en ce qui concerne les salles d'échauffement pour les compétitions régionales. Seul un échauffement articulaire, dans une salle annexe, sera effectué au préalable.

Pour les programmes FEDERAL, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Fédéral A, en équipe : **3 minutes** pour toutes les catégories et en individuel : **35 secondes** par gymnaste
- En Fédéral B, **3 minutes** pour toutes les catégories

Pour les programmes PERFORMANCE, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Equipe de **5 minutes**
- En Individuel d'**1 minute par gym**

Pour les programmes sur Code FIG et aménagé, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En équipe de **7 minutes**
- En Individuel d'**1 minute 20 par gym**

• **ORDRE DE PASSAGE** :

Pour les compétitions par équipes, la répartition dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives.

Pour les compétitions individuelles, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au saut)

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple : regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

• **QUOTAS** :

Les quotas de qualification pour le niveau supérieur sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque Département ou Inter-Département.

Quotas de qualification (Equipes et Individuels) pour chaque échelon (ID/REG) : le 1er dans chaque catégorie puis classement vertical selon le nombre de places.

Rappel de créations de catégories

- **Catégories en « Performance Régionale » :**

Equipes : Régionale 7 / Régionale 7-8 ans / Régionale 7-9 ans / Régionale 10-13 ans / Régionale 10 ans et plus (à Finalité Régionale)

REPARTITION DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES

➔ **EQUIPES « FEDERALE A / A9 » : INTER-DEPARTEMENT (11/12 Février) - REGION (15/16 Avril)**

Programmes : Fédérale A
Fédérale A9 (nouveau programme régional)

➔ **INDIVIDUELS : INTER-DEPARTEMENT (4/5 Mars) - REGION (8/9 Avril)**

Programmes : Performance & Fédérale A

➔ **EQUIPES « PERFORMANCE » : INTER-DEPARTEMENT (11/12 Mars) - REGION (6/7 Mai)**

➔ **EQUIPES « FEDERALE B / A7 » : FINALE INTER-DEPARTEMENTALE (27/28 Mai)**

Programmes : Fédérale B
Fédérale A7 (nouveau programme régional)

➔ **EQUIPES « FEDERALE A » : FINALE INTER-DEPARTEMENTALE & REGIONALE (10/11 Juin)**

Toutes les équipes non-qualifiées au Championnat Régional et au Trophée Fédéral

ATTENTION ! Si le nombre total d'équipes engagés, dans la catégorie concernée, est inférieur à 3, nous n'organiserons pas de finale.

JURY DE COMPETITION

Tenue : La tenue conforme est obligatoire, tailleur bleu marine (jupe ou pantalon) et chemisier blanc, dans le cas contraire, le juge ne pourra officier.

Absence de juge : Une amende de 305 € (*par plateau et par demi-journée*) sera à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci ne sera pas classée (Décision du Comité Directeur en date du 22/09/2022).

Forfait !

Lorsqu'un club qualifié, et devant présenter un juge, déclare forfait avant la parution officielle des jurys, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités. Un club déclarant forfait après la parution des jurys, doit contacter dans les meilleurs délais le/la responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge (**référence : Lettre FFGym GAF 2022/2023 page 7**)

JE SUIS JUGE

IL FAUT :

- Vérifier l'heure de la compétition
- Arriver 5 mn avant l'heure de la réunion des juges
- Avoir mon matériel personnel (crayons, feuilles de CTS, ...)
- Connaître le programme de la compétition
- Etre en possession des codes et programmes.
- Avoir les documents adaptés (le livret de juges et la licence)
- Etre en tenue officielle (ensemble bleu marine et haut blanc)
- Quitter le plateau à la fin de la compétition (mais rester à disposition du responsable des juges en cas de réclamation)
- Garder son téléphone portable éteint durant toute la période de jugement et ne l'utiliser qu'en dehors du plateau de compétition

JE SUIS ENTRAINEUR

↳ **LICENCE :** Je me dois de vérifier que mes gymnastes sont en possession de leur licence et d'une pièce d'identité.

GAF - PROGRAMMES REGIONAUX

Applicables pour la saison 2022/2023

2 nouveaux programmes uniquement pour les EQUIPES.

- Fédérale A7
- Fédérale A9

FEDERALE A7	
FINALITE INTER-DEPARTEMENTALE	
Respect des exigences de groupe	
Pas de bonification	
Difficulté <u>7 Points</u> <u>Maximum</u>	<p style="text-align: center;">Choix des éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>5 éléments à 1 points</u> choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » - <u>1 élément à 2 points (acrobatique en poutre et au sol)</u> choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » <p>➤ Interdiction de faire plus de 1 élément à 2pts ⇒ si tel est le cas, pas de valeur et fautes d'exécution</p>
SAUT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saut de lapin en trampo-tremp ET tremplin possible ➤ Les autres du saut du programme fédérale A en <u>Trampo-tremp uniquement.</u>

Particularités pour les 7-9 ans :

Barres : Mouvement en BI ou BS **OU** Mouvement en 2 parties (1 BI et 1 BS départ suspension ou appui)

Poutre : 1.15m

Saut : Table de saut 1.15m

Sol : passage en musique selon les choix opérés en fédérale B (40")

Passage sur un ½ praticable

Catégories :

- 7-9 ans
- 10-11 ans
- 10-13 ans
- 10 ans et +

Format équipe : 5 / 5 / 3

Echauffement : 3' pour l'équipe

Au saut 2 sauts par gymnaste.

Interdiction de participation : Une gymnaste engagée en Performance ou Elite (en équipe ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédérale A7.

FEDERALE A9	
FINALITE REGIONALE	
Respect des exigences de groupe	
Pas de bonification*	
Difficulté <u>9 Points</u> <u>Maximum</u>	<p style="text-align: center;">Choix des éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 éléments à 1 points choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » - 3 éléments à 2 points (dont 1 acrobatique en poutre et sol) choisis dans les grilles du code FFGym « Fédérale A » <p>➤ Interdiction de faire un 4^e élément à 2 points ⇨ si tel est le cas, pas de valeur et fautes d'exécution</p> <p><u>*Les gymnastes pourront présenter les éléments de bonifications. Ils seront comptabilisés comme valeur d'éléments mais il n'y aura pas de points bonifications.</u></p>
SAUT	<p>➤ Sauts du Fédérale A</p>

Durée des mouvements : 1' poutre et sol

Catégories :

- 10-11 ans
- 10-13 ans
- 10 ans et +

Format équipe : 5 / 4 / 3

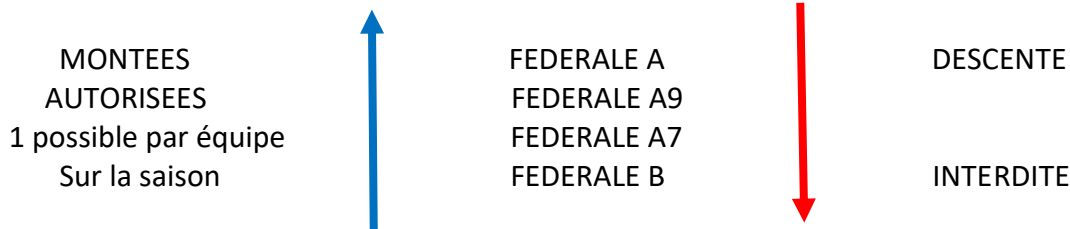
Echauffement : 3' pour l'équipe

Au saut 2 sauts par gymnaste.

Interdiction de participation : Même restriction que la catégorie « Fédérale A » du règlement technique GAM/GAF page 43.

MONTEES OU CHANGEMENTS DE GYMNASTES DANS LES EQUIPES


1. Règles pour les montées



2. Règles pour les changements

Pour toutes les compétitions par équipes, un seul changement sur la feuille de match est autorisé entre chaque niveau géographique, et, pour la filière Fédérale, entre chaque compétition du même niveau géographique.

Dans le cas d'une équipe comprenant moins de gymnastes que le maximum autorisé, l'ajout d'un nom dans une ligne vide n'est pas considéré comme un changement. Avec au maximum, un ajout de nom dans une ligne vide entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique.

Département  Inter-département *1 changement de nom autorisé par équipe*

Inter-département  Région *1 changement de nom autorisé par équipe*